

## **VD\_OMNI AC.2012.0270 vom 27. Mai 2013**

VD Tribunal cantonal, 2013-05-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_omni\\_AC.2012.0270](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.2012.0270)

FR: VD\_OMNI AC.2012.0270 du 27 mai 2013

IT: VD\_OMNI AC.2012.0270 del 27 maggio 2013

### **Regeste**

BERGER/Municipalité de Sullens, PITTON | Conformément à l'appréciation de la Municipalité, constitue une villa familiale de deux appartements, et non pas deux villas mitoyennes, la construction qui présente les caractéristiques suivantes: elle dispose d'une seule porte d'entrée et c'est par le même cheminement que l'on parvient aux deux appartements; si une cage d'escaliers par logement donne accès au sous-sol, celui-ci ne comprend qu'un local technique, qu'une cave et qu'un fitness, et une porte donne accès à l'ensemble des locaux se trouvant en sous-sol; les six places de parc projetées sont réparties sur l'ensemble de la parcelle; le bien-fonds comprend une seule piscine; l'immeuble projeté, qui est conçu de façon parfaitement homogène et forme un tout, a l'apparence d'une villa unique de deux appartements. Recours rejeté.

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Le litige porte exclusivement sur la question de savoir si la construction en cause constitue une villa abritant deux logements ou au contraire deux villas mitoyennes et les conséquences qui en découlent du point de vue du RPGA. a) La zone de villas (faible densité) et de Perroset est destinée aux villas ou maisons familiales comptant au plus deux logements et un studio d'une surface maximum de 50 m

#### **E. 2**

Le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée. Compte tenu de l'issue de la cause, les frais seront mis à la charge des recourants (art. 49 al. 1 de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative [LPA-VD; RSV 173.36]). En outre, des dépens, à la charge des recourants, seront alloués à la Commune de Sullens et à la constructrice, qui ont obtenu gain de cause avec l'assistance de mandataires (art. 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.